



Réseau vignobles et cépages rares

M15

Méthode

Sensibilisation des propriétaires de vignes

Résultats attendus :

- *Maintenir la surface de vignes en production sur le territoire afin de faciliter l'installation de porteurs de projet viticole.*

Quoi ?

Sensibilisation des propriétaires de vignes sujettes à déclaration de récolte sur la commune de Genilac afin d'éviter un éventuel arrachage et donc une diminution du potentiel local de droits de plantation.

Comment ?

- Identification des propriétaires de vigne de la commune concernée (cf. fiche méthode n°30 identification du potentiel local de droits de plantation).
- Courrier conjoint de l'ARDVCG et de la commune aux propriétaires concernés.
- Organisation d'une réunion en mairie en présence du maire, du président de l'association et d'un porteur de projet.
- Réactualisation de la liste des propriétaires déclarant leur récolte aux Douanes avec l'aide des propriétaires présents à la réunion.

Avec qui ?

Association pour la Restauration et le Développement du Vignoble des Coteaux du Gier.

Commune de Genilac.

Facteurs de réussite :

- L'adhésion de la municipalité au projet associatif.
- L'identification d'un propriétaire « moteur ».
- La présence d'un porteur de projet.

Association pour la
Restauration et le
Développement du
Vignoble des coteaux du
Gier (ARDVCG),
2 rue Pierre Mussieux
42800 Tartaras

© Anne Déplaud

☎ 04 77 75 91 20

✉ ardvcg.asso@voila.fr

RhôneAlpes



UNION EUROPÉENNE
Fonds social européen



l'Europe
s'engage
en Rhône-Alpes
avec le FSE